



## Appel à projets internationaux 2022 – phase 1



# Note descriptive de présentation du projet « Initiation au football et soutien scolaire à Sig Noghin »

## Table des matières

1	Contexte et genèse du projet.....	2
1.1	Le territoire bénéficiaire.....	2
1.2	Historique du partenariat.....	3
1.3	Justification du projet.....	3
2	Présentation détaillée .....	4
2.1	Objectifs du projet et résultats attendus .....	4
2.2	Actions prévues .....	5
2.3	Modalités de mise en œuvre.....	7
2.4	Calendrier .....	7
3	Les bénéficiaires du projet .....	8
4	Les partenaires du projet .....	8
4.1	LMDO, porteur du projet ( <a href="https://margouillatsdeouaga.monsite-orange.fr">https://margouillatsdeouaga.monsite-orange.fr</a> ) .....	8
4.2	AFOCSI, chargé de la mise en œuvre opérationnelle de l'action .....	8
4.3	La commune de Ouagadougou .....	8
5	Éléments d'évaluation du projet.....	9
6	Contribution à l'intérêt local .....	9
6.1	Cohérence avec la coopération décentralisée lyonnaise.....	9
6.2	Suites envisageables.....	9
Annexes :		
1-	budget détaillé du projet .....	10
2-	Composition du comité de suivi.....	11
3-	Attestation de partenariat .....	12

## 1 Contexte et genèse du projet

### 1.1 Le territoire bénéficiaire

Le présent projet concerne la commune de Ouagadougou, et plus précisément le quartier Sig Noghin, rattaché à l'arrondissement n° 3 de la capitale Burkinabè. Situé au Nord-ouest du centre-ville, au-delà des « barrages », ce secteur de l'agglomération connaît un fort développement ; il est directement concerné par le Projet de développement durable de Ouagadougou – phase 2 (PDDO2), financé par l'Agence Française de Développement (AFD), et sur lequel l'agence d'urbanisme de Lyon intervient dans le cadre de la coopération décentralisée entre les deux agglomérations.



*Figure 1 : plan de situation*

Le lycée municipal de Kilwin, où AFOCSI mène une grande partie de ses activités, notamment sportives, est d'ailleurs directement concerné par des travaux dans le cadre du PDDO2.



© AFOCSI

*Photo 1 : terrain d'entraînement au lycée Kilwin*



## 1.2 Historique du partenariat

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat conclu par l'association LMDO avec une association locale, l'Académie Football-club de Sig Noghin (AFOCSI).

Lors de notre AG ordinaire début 2021, il a été décidé à l'unanimité, alors que notre projet formateur à Pibisé se terminait, de poursuivre notre action en faveur de la population burkinabè, et tout particulièrement de sa jeunesse et du domaine socio-éducatif au sens large.

Dans le cadre de la veille active mise en place à cet effet, nous avons découvert l'existence d'AFOCSI ; les premiers contacts noués avec ses responsables nous ont convaincu de l'intérêt de son activité pour la jeunesse ouaghalaise, de la forte motivation de ses initiateurs, et du sérieux de leur démarche. Le constat ayant été partagé avec les dirigeants d'AFOCSI de la cohérence de nos objectifs et de nos valeurs, nous avons décidé ensemble de nouer un partenariat, visant à aider cette association à grandir et mener à bien ses activités.

Le partenariat entre nos deux associations a été formalisé au travers d'une convention en date du 13 juillet 2021, signée par les présidents des deux parties. Celle-ci, d'une durée initiale de 3 ans, est renouvelable, et a essentiellement pour objet de

- Préciser les objectifs spécifiques du partenariat,
- Détails les modalités de sa gouvernance,
- Lister les engagements des deux parties,
- Et fixer les modalités d'information réciproque et de communication relatives au partenariat.

Concrètement, 3 axes de collaboration ont été identifiés en termes d'objectifs du partenariat :

- Appui à la consolidation de l'association et à la structuration de ses activités ;
- Appui à l'activité sportive (initiation au football) ;
- Appui à l'activité de soutien scolaire.

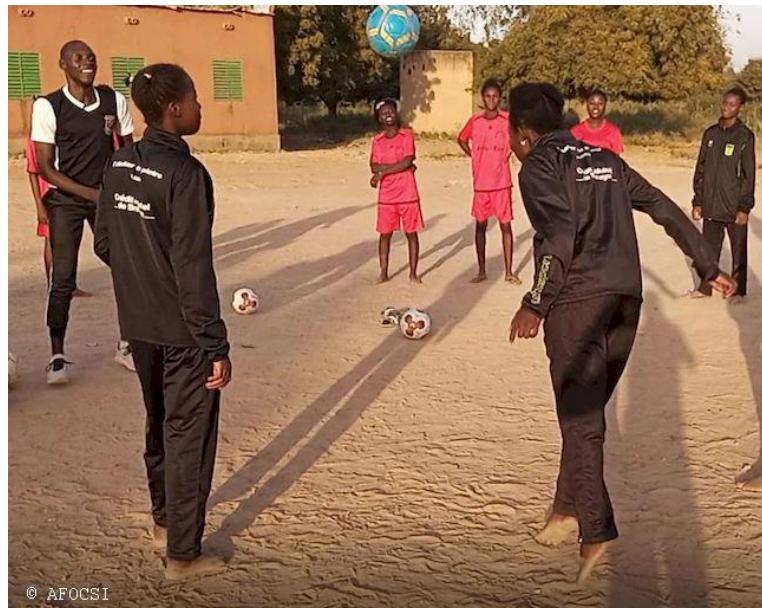
## 1.3 Justification du projet

Notre collaboration avec AFOCSI nous permet de mettre en œuvre une action bénéficiant directement à des jeunes garçons et filles du Burkina, non pas de manière ponctuelle, mais en s'inscrivant dans la durée.

L'AFOCSI encadre actuellement 50 garçons et 22 filles et veille à ce que la pratique du football ne se fasse pas au détriment de leur parcours scolaire, mais soit au contraire une source de motivation pour suivre celui-ci. Le soutien scolaire à ses « pensionnaires » est d'ailleurs partie intégrante des activités de l'association, au même titre que l'initiation au football.

Ses dirigeants sont convaincus des bienfaits de la pratique sportive dans le développement des enfants et leur épanouissement, et ont indiqué que l'éducation physique et sportive est une matière souvent négligée par les élèves, ce qui peut s'avérer rédhibitoire lors du passage de certains concours ou examens.

Cet attachement à l'éducation globale des enfants, qui différencie l'AFOCSI d'autres centres de formation au football, et le fait qu'elle s'adresse particulièrement aux filles pour les encourager à la pratique du sport, en dépit des résistances socio-culturelles, ont particulièrement retenu notre attention, de même que les efforts pour associer et impliquer les parents dans le processus.



*Photo 2 : initiation des filles au football*

Reposant essentiellement sur l'engagement bénévole et pécunier de ses membres fondateurs, l'AFOCSI manque en effet aujourd'hui de moyens matériels pour pérenniser ses activités de promotion du football et développer son action en matière de soutien scolaire. De leur propre aveu, les dirigeants de cette association manquent également d'expérience et de compétence en matière de gestion associative, d'organisation interne et de pilotage.

Nous avons donc convenu conjointement de mettre en place dans ce domaine un compagnonnage, mais il se heurte en l'état actuel à un manque crucial de moyens matériel au niveau de bureau exécutif de notre partenaire.

## 2 Présentation détaillée

### 2.1 Objectifs du projet et résultats attendus

L'objectif général recherché par LMDO au travers de ce partenariat est donc d'apporter à AFOCSI un appui pour l'aider à se structurer et à se consolider, et à se doter des outils et moyens matériels nécessaires à la conduite de ses activités de matière pérenne.

Il ne s'agit cependant pas de se substituer purement et simplement à l'AFOCSI en termes de mobilisation de moyens de fonctionnement. L'aide sollicitée dans le cadre du présent projet doit nous permettre de mettre en place le compagnonnage envisagé au bénéfice de notre association partenaire en termes d'organisation et de gouvernance de ses activités, et d'insuffler un élan dans leur mise en œuvre effective. Nous espérons ainsi que l'AFOCSI gagne en crédibilité, tant vis-à-vis des parents d'enfants concernés ou susceptibles de l'être, que vis-à-vis des institutions locales et d'interlocuteurs tiers pouvant à terme devenir des partenaires ou constituer des appuis pour son développement.



## 2.2 Actions prévues

Celles-ci s'inscrivent dans les 3 axes de collaboration identifiés dans le cadre de notre partenariat avec l'AFOCSI :

- **Au titre de l'appui à la consolidation et à la structuration de l'association de ses activités :**

- Équipement informatique de base pour le bureau AFOCSI,
- Formation des utilisateurs

*Le compagnonnage souhaité avec le bureau exécutif d'AFOCSI suppose des échanges permanents par mail, messagerie instantanée et visio-conférence et le partage de fichiers informatiques. Notre partenaire ayant privilégié au démarrage de son existence le financement des activités au bénéfice des enfants, il ne dispose pas en l'état actuel des moyens informatiques minimaux nécessaires pour que cela se fasse de manière satisfaisante. Il en est de même pour les réunions du comité de suivi.*

L'acquisition d'un micro-ordinateur avec suite bureautique, d'un minimum de périphériques (imprimante, web cam, vidéoprojecteur, ...) et d'un abonnement internet est donc jugée pertinente dans le cadre du présent projet en regard de ce premier axe de collaboration.

Pour être efficient, ceci devrait être accompagné d'une formation (initiation /mise à niveau selon le cas) des personnes concernées au sein d'AFOCSI.

- **Au titre de l'appui à l'activité sportive (football) :**

- Affiliation à la fédération burkinabè de Football (FBF)

*L'AFOCSI a aujourd'hui le statut d'association sans but lucratif, reconnu par le ministère de l'administration territoriale, mais n'est pas considéré officiellement comme une structure sportive à la différence des centres de formation rattachés aux clubs par exemple. Ses équipes ne peuvent de ce fait prendre part aux compétitions officielles et ses « pensionnaires » doivent ainsi se contenter de disputer des matches ou tournois amicaux ; ceci constitue un facteur potentiel de démotivation des enfants, en même temps qu'un désavantage pour AFOCSI face à des clubs concurrents, tentés de recruter les meilleurs éléments sans leur offrir de perspective de soutien scolaire ou autre activité socio-éducative comme le fait cette association.*

*C'est par ailleurs un obstacle dans la recherche de potentiels sponsors, plus faciles à mobiliser dans le cadre de compétitions officielles sous l'égide des instances nationales ou régionales.*

Il est donc envisagé dans le cadre du projet de prendre en charge l'affiliation de l'AFOCSI à la fédération burkinabè de football (FBF) et son enregistrement au niveau de la ligue du Centre.

- Formation d'encadrants pour les entraînements.

*L'encadrement de l'activité sportive de l'association (séances d'entraînement, participation aux matchs) est assuré actuellement par le directeur technique d'AFOCSI, titulaire d'un diplôme d'entraîneur (niveau D) et un adjoint non diplômé (les deux intervenant de manière entièrement bénévole). Une montée en compétence et un accroissement des moyens humains en la matière apparaît nécessaire pour consolider la structure, notamment dans la perspective d'une affiliation à la FBF. Il est donc souhaitable que le directeur technique puisse obtenir la licence niveau C, et qu'il puisse être aidé de deux adjoints de niveau D.*

Nous proposons donc la prise en charge des formations correspondantes au titre du projet.



- Appui logistique à la participation à des compétitions locales

*En attendant (ou en complément de) la participation possible aux championnats sous l'égide de la FBF, l'inscription des équipes d'AFOCSI a des compétitions locales (tournois) est souhaitable pour récompenser les enfants de leur assiduité aux entraînements, mettre en pratique leurs acquis et renconter et se confronter avec d'autres jeunes partageant leur passion. Ces tournois et les matches amicaux génèrent aussi des besoins logistiques (frais de transport, de fournitures d'eau et produits de soins de première nécessité), auxquels AFOCSI peine à faire face en l'état actuel des choses.*

Nous proposons donc une contribution à la couverture de ces inscriptions et frais logistiques au titre du projet.

- Fournitures d'équipements sportifs pour les compétitions

*Pour se doter des moyens matériels nécessaires aux entraînements et à la participation aux matchs, AFOCSI a jusqu'à présent utilisé une bonne partie de ses ressources (cotisations, contributions des parents), complétée par des contributions volontaires de ses membres et quelques soutiens occasionnels. Elle peine cependant à faire face aux besoins en la matière, notamment concernant les chaussures et les maillots. Sur ce plan nous avons entrepris dès la conclusion de l'accord de partenariat de prospector auprès de clubs et autres structures en France pour récupérer des équipements et matériels d'occasion pouvant encore servir, notamment pour les entraînements, et déjà obtenues des réponses positives. Cette solution n'est cependant pas complètement satisfaisante concernant la tenue des joueurs pour la participation des équipes d'AFOCSI aux compétitions, notamment officielles.*

Nous proposons au titre du projet la fourniture d'un jeu de tenues (maillots, shorts, bas, chaussures) pour les matchs officiels. Le flocage des maillots avec les logos de LMDO et du Grand Lyon en plus de celui d'AFOCSI pourrait contribuer à faire connaître notre partenariat et mettre en exergue l'appui de la Métropole de Lyon.

- **A titre de l'appui à l'activité de soutien scolaire :**

- Remises de fournitures scolaires aux élèves

*Une des premières actions d'AFOCSI menée en 2021 a été de procéder en amont de la rentrée scolaire annuelle à la remise de fournitures à ses pensionnaires, avec l'idée de sensibiliser les parents sur l'importance de l'école tout en les aidant sur ce poste de dépenses conséquent et de motiver les élèves. L'organisation d'une cérémonie officielle au cours de laquelle cette remise a lieu, et sa médiatisation ont permis de faire connaître et valoriser l'association et ses activités de favoriser l'adhésion des parents au bienfondé de celles-ci. (NB : Ces actions ont bénéficié début 2021 d'une contribution de la part de LMDO scellant une première collaboration engageant LMDO aux côtés de l'AFOCSI). Cette action sera renouvelée en amont de la rentrée 2022.*

Compte tenu de l'intérêt de cette action, et vu l'état actuel encore insuffisant des moyens propres et des soutiens dont elle peut bénéficier au niveau local, il nous semble cohérent de prévoir une contribution à l'acquisition des fournitures scolaires et dans une proportion raisonnable aux frais d'organisation de la journée de remise (y compris en termes de communication).

- Cours de soutien scolaire aux élèves en classes d'examen

*Parmi les 72 enfants et jeunes « pensionnaires » de l'AFOCSI, 18 seront pendant cette année scolaire 2021-22 en classe d'examen (CEP, BEPC, Bac). L'association souhaite pouvoir les aider directement à travers des cours de soutien, pouvant prendre la forme de révisions encadrées ou autres appuis personnalisés et ciblés sur la préparation des examens. Pour cela il est envisagé de faire appel à des enseignants vacataires volontaires, qu'il faudra rémunérer.*

Nous proposons de prendre en charge le paiement de ces prestations d'enseignement au titre du projet, sachant que cette action génère aussi des frais logistiques (mise à disposition de locaux, frais de transport des élèves ou des enseignants).



### Commentaires :

Le budget proposé couvre un certain nombre de dépenses d'équipements et acquisition de matériels, mais il s'agit de choses directement liées aux actions menées dans le cadre du projet, et utiles voire indispensables pour garantir l'efficience de celles-ci (notamment le compagnonnage vis-à-vis du bureau exécutif et les formations des membres de l'AFOCSI). Ces achats contribuent significativement à la montée en puissance de son activité et à sa crédibilité vis à vis des tiers.

Il est à noter par ailleurs que certaines actions relèvent de fait de plusieurs axes de notre collaboration avec AFOCSI. Ainsi, si elle bénéficie directement aux « pensionnaires » de l'académie,

- La formation des encadrants sportifs contribue aussi à la consolidation de l'association en renforçant ses compétences, et à la reconnaissance par les tiers
- L'affiliation à la FBF, qui permet la participation aux championnats officiels, met sur ce plan l'AFOCSI au même niveau que les centres de formation classiques (dépendant des clubs), et renforce son attractivité, tant vis-à-vis des enfants que de potentiels sponsors pouvant contribuer à doter l'académie de moyens matériels.

Les actions de communication, qu'elles soient directes comme la journée de remise des fournitures scolaires et sa médiatisation ou indirectes comme le flocage des maillots au nom de l'AFOCSI et de ses partenaires (LMDO et Grand Lyon) sont aussi de nature à participer à la reconnaissance de cette association et de notre partenariat dans le paysage socio-éducatif burkinabè.

Il convient par ailleurs de noter que le financement apporté par LMDO et la métropole de Lyon dans le cadre du présent projet ne correspond pas à la totalité du budget d'AFOCSI pour l'année 2022, celle-ci prenant en charge d'autres dépenses complémentaires d'investissement (matériels) et de fonctionnement (consommables, fournitures, prestations externes) sur ses propres ressources (cotisations de ses membres, contributions des parents de « pensionnaires ») et en recherchant d'autres soutiens.

### 2.3 Modalités de mise en œuvre

Le pilotage et le suivi des actions sera effectué par le Comité de suivi du partenariat, constitué de 3 référents de chaque association (voir annexe 2). Celui-ci se réunit régulièrement en visio-conférence.

Deux chefs de projet seront désignés, un au sein de chaque association par leur bureau respectif, et chargés de veiller à la mise en œuvre des actions et de rendre compte au comité. Le chef de projet AFOCSI sera chargé du pilotage opérationnel des actions, et sera assisté en tant que de besoin par son homologue de LMDO, dans le cadre et l'esprit du compagnonnage mis en place.

Pour les acquisitions de matériel et équipements, on aura recours de manière privilégiée et dans la mesure du possible aux plans technique et à des fournisseurs et prestataires locaux par mise en concurrence. L'idée est de faire bénéficier le tissu économique locale du projet.

Pour les prestations de soutien scolaire, il sera fait appel à des enseignants vacataires issu du corps enseignant local, recruté sur la base du volontariat.

### 2.4 Calendrier

Les actions seront mises en œuvre dans le courant de l'année 2022, à partir du moment où les fonds nécessaires seront disponibles.

Pour faciliter le compagnonnage et les échanges entre bureaux et au sein du comité de suivi, les équipements informatiques seront acquis dès que possible.

Le soutien scolaire aux élèves en classe d'examen devrait idéalement être dispensé au dernier trimestre de l'année scolaire 2021-2022, et la remise des fournitures organisée quelques semaines avant la rentrée scolaire 2022.



La planification des appuis aux activités sportives sera adaptée au contexte en la matière, notamment en termes de calendrier des compétitions et d'organisation des stages de formation d'entraîneur par la FBF.

### 3 Les bénéficiaires du projet

Les membres de l'association AFOCI, en particulier ceux du bureau exécutif, et les élèves « pensionnaires » de l'académie seront les bénéficiaires directs de notre action.

Les parents d'élèves, et dans une moindre mesure les prestataires et fournisseurs mobilisés bénéficieront également de manière indirecte de ses retombées.

### 4 Les partenaires du projet

#### 4.1 LMDO, porteur du projet (<https://margouillatsdeouaga.monsite-orange.fr>)

Association d'intérêt général de droit français, régie par la loi du 1er juillet 1901, « **Les Margouillats de Ouaga** » (**LMDO**) est née de la volonté de quelques anciens expatriés au Burkina, unis par leur attachement à ce pays et le désir de venir en aide à ses habitants. LMDO est ouverte à toutes les personnes partageant de manière désintéressée ses valeurs et ses objectifs de promouvoir la mise en œuvre de projets à visée humanitaire ou d'aide au développement.

*LMDO assure le pilotage général du projet et la recherche et la mobilisation des financements nécessaires.*

#### 4.2 AFOCSI, chargé de la mise en œuvre opérationnelle de l'action

« **L'académie Football-club de Sig-Noghin** » (**AFOCSI**) est une association sans but lucratif de droit burkinabè<sup>1</sup>, créée il y a quelques années et formalisée début 2021.

Elle a pour objectif principal de promouvoir la formation sportive, intellectuelle, scolaire et socio-professionnelle des enfants, scolarisés ou non, en leur offrant un cadre de formation, d'apprentissage et d'insertion professionnelle.

L'AFOCSI a été créée par quelques personnes du quartier Sig-Noghin de Ouagadougou (Burkina Faso) soucieuse de l'éducation et du devenir des enfants. Forte à ce jour d'une dizaine de membres actifs, l'AFOCSI est ouverte à toute personne physique ou morale partageant ses idéaux et objectifs. Elle tente de s'assurer le soutien des parents des enfants bénéficiant de ses activités, et cherche à mobiliser d'autres financements, son budget ne se limitant pas à celui du présent projet.

*AFOCSI a en charge la mise en œuvre sur le terrain des actions concrètes du présent projet.*

#### 4.3 La commune de Ouagadougou

Informée de l'existence de l'association AFOCSI, et du partenariat conclu avec LMDO, la commune de Ouagadougou nous a fait part, par la voix de son directeur des sports, de son intérêt pour cette initiative.

La commune sera tenue informée de l'évolution de notre partenariat, et en particulier du présent projet et de son déroulement. Elle sera par ailleurs sollicitée concernant la question du terrain

---

<sup>1</sup> récépissé de déclaration n° N000001051201 en date du 22 mars 2021 /ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation



d'entraînement, la disponibilité de celui du lycée municipal de Kilwin étant susceptible d'être compromise par le projet PDDO2.

## 5 Éléments d'évaluation du projet

L'évaluation de notre action pourra se faire au travers de l'analyse des éléments suivants, en vérifiant le respect de cahiers des charges établis au préalable pour les achats et prestations, la réalité des affiliations et inscriptions et formations par délivrance d'attestations, et la participation effective des « pensionnaires » bénéficiaires aux activités.

Au titre de la consolidation de l'association et de la structuration de son activité :

Les réunions du comité de suivi se font en visio-conférence, avec une participation active des référents d'AFOCSI, et une montée en compétence.

Le nombre de jeunes « pensionnaires » d'AFOCSI est stable ou augmente.

Au titre de l'activité sportive :

L'association est affiliée à la Fédération Burkinabé de Football.

Les trois encadreurs sont officiellement diplômés,

Chacune des équipes participe régulièrement à des matchs officiels.

Au titre du soutien scolaire :

Les pensionnaires suivent effectivement les cours de soutien, avec un impact positif en termes de réussite aux examens.

L'ensemble des pensionnaires doivent bénéficier de la remise de fournitures scolaires.

## 6 Contribution à l'intérêt local

### 6.1 Cohérence avec la coopération décentralisée lyonnaise

Ce projet s'inscrit dans le cadre du partenariat entre une association ougalaise et une association dont le siège social est situé dans l'agglomération lyonnaise. Nous pensons qu'il pourrait y avoir une synergie avec la coopération décentralisée entre Ouagadougou et Lyon. Ce point de vue est partagé par nos interlocuteurs au sein de la commune de Ouagadougou.

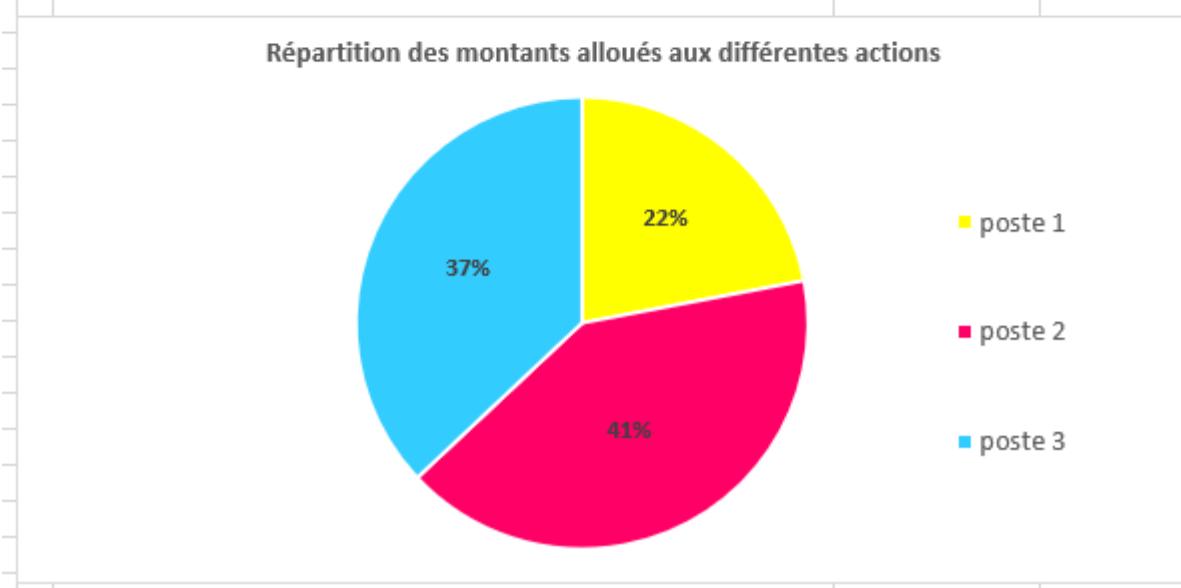
### 6.2 Suites envisageables

Dans ce cadre, nous espérons que d'autres actions puissent être envisagées à l'avenir, le cas échéant avec d'autres acteurs lyonnais du monde socio-éducatif qui pourraient nouer des relations avec AFOCSI, si comme nous l'espérons celle-ci gagne en compétence, en crédibilité et en ressources humaines et matérielles au travers du présent projet.

En ce qui concerne LMDO, nous resterons engagés auprès d'AFOCSI dans les prochaines années dans le cadre du partenariat en cours, celui-ci ayant été conclu en juillet 2021 pour une durée initiale de 3 ans, renouvelable.

## Annexe 1 – Budget détaillé du projet

Postes	Montant
<b>1 Appui à la consolidation de l'association et à la structuration de ses activités</b>	<b>2 200 €</b>
Equipement informatique de base pour le bureau AFOCSI	2 000 €
Formation du personnel de l'AFOCSI	200 €
<b>2 Appui à l'activité sportive</b>	<b>4 100 €</b>
Affiliation à la Ligue Nationale de Foot-ball Burkinabè	500 €
Formation du personnel de l'AFOCSI	1 000 €
Appui logistique à la participation à des compétitions locales	600 €
Fournitures d'équipements sportifs	2 000 €
<b>3 Appui à l'activité de soutien scolaire</b>	<b>3 700 €</b>
Fournitures scolaires	2 000 €
Activités de soutien scolaire direct aux élèves en classes d'examen	1 700 €
<b>Montant total du projet</b>	<b>10 000 €</b>





## Annexe 2 – composition du comité de suivi

- Dominique BERTRAND, président LMDO
- Cheick Omar YAOLILE, président AFOCSI
- Reyidara Boubié NEBIE, directeur technique AFOCSI
- Axel HOUNTOHOTEGBE, administrateur LMDO
- Dominique KABRE, correspondant local LMDO
- Drissa BAMOGO, référent parents pensionnaires AFOCSI



## Annexe 3 – attestation de partenariat



### Attestation de partenariat

Nous soussignés,

- Cheick Mahomed Ben Omar **YAOLILE**, Président de l'Académie Football-Club de Sig-Noghin (AFOCSI),
- Dominique **BERTRAND**, Président des Margouillats de Ouaga (LMDO),

attestons par la présente que nos deux associations collaborent dans le cadre d'un partenariat, régi par une convention en date du 13 juillet 2021\*.

L'objectif général de ce partenariat est de « *contribuer à l'atteinte par AFOCSI de ses objectifs de promotion de l'éducation et du sport, et de favoriser la pérennité de ses actions au bénéfice des enfants et des jeunes* ».

Pour ce faire, LMDO apporte un appui à AFOCSI pour l'aider à :

- renforcer ses capacités institutionnelles, managériales et techniques,
- disposer de moyens matériels pour faire la promotion de la pratique sportive par les enfants,
- définir et mettre en œuvre des activités de soutien scolaire et d'animation socio-culturelle au bénéfice de ceux-ci,
- effectuer les démarches et mener les actions de communication liées à ses activités.

\* La convention de partenariat, conduite initialement pour 3 ans, pourra être prolongée par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties.

Mions, le ... 16 juillet 2021

Ouagadougou, le 11 - 07 - 2021

Dominique **BERTRAND**

Cheick Mahomed Ben Omar **YAOLILE**

Les Margouillats de Ouaga (LMDO)

3 Allée des Cyprès 69780 Mions (France)  
n° RNA : W691101922

Académie Football-club de  
Sig-Noghin (AFOCSI)  
Ouagadougou (Burkina Faso)  
reçu n° N000001051201